

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 5 février 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

**SONT PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

**SONT ABSENTES :**

Mesdames les conseillères,

Noëlla Comtois,

Amélie Hinse,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

2018-02-34 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 2 février 2018;

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2018 :**

2018-02-35 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

2018-02-36 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de janvier 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2018-02-37 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)**

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 68 875,28 \$ (dépôt direct des salaires) et 913 101,74 \$ pour le mois de janvier 2018 pour le fonds d'administration général et la liste des comptes à payer du mois de février 2018 au montant de 8 718,87 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - JANVIER 2018 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 janvier 2018.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 janvier 2018.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**MADAME CAROLINE GUÉRARD/FRAIS DE LA DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ DU 427, ROUTE LING :**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'émission du permis numéro 9PX000190 le 14 septembre 2009 pour la construction d'un garage isolé, l'inspecteur municipal n'a pas indiqué à madame Caroline Guérard la bonne marge de recul avant;

2018-02-38

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick assume tous les coûts reliés à la demande de dérogation mineure numéro 2017/25 de madame Caroline Guérard.

Adoptée.

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/  
NOUVELLE RÉOLUTION POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME  
CLAUDIA HOULE ET DE MONSIEUR ÉTIENNE CÔTÉ :**

CONSIDÉRANT QUE la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, dans le cadre du traitement du dossier 413220, demande à la Ville de Warwick une nouvelle résolution, suite à l'amendement de la demande de madame Claudia Houle et de monsieur Étienne Côté;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de madame Claudia Houle et monsieur Étienne Côté vise à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, une superficie de 7 250 m<sup>2</sup> pour la construction de deux (2) résidences, sur les lots 5 487 909 et 5 487 910 représentant une superficie approximative de 3 625 m<sup>2</sup> chacune, étant située totalement à l'intérieur de l'ilôt déstructuré RU-11 sans morcellement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ NOUVELLE RÉOLUTION POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME CLAUDIA HOULE ET DE MONSIEUR ÉTIENNE CÔTÉ : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le morcellement ainsi que la construction de deux (2) nouvelles résidences dans les espaces vacants n'impliqueraient pas de contraintes additionnelles à l'encontre de la protection du territoire et des activités agricoles, puisque le milieu visé a déjà été identifié comme étant un îlot déstructuré;

2018-02-39 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'appuyer la demande présentée par madame Claudia Houle et monsieur Étienne Côté à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* et en recommande l'acceptation;

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 2016-06-254 adoptée le 6 juin 2016.

Adoptée.

#### LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

2018-02-40 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Sherbrooke pour la réalisation d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et en autorise le paiement au montant de 4 800 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services WARV-2365382-PP datée du 11 décembre 2017 et préparée par monsieur Donald Bonsant, urbaniste et directeur aménagement, urbanisme et développement durable;

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Sherbrooke pour la réalisation d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et en autorise le paiement au montant maximum de 6 995 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services WARV-2365382-PP datée du 11 décembre 2017 et préparée par monsieur Donald Bonsant, urbaniste et directeur aménagement, urbanisme et développement durable.

Adoptée.

#### ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2018-02-41 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement de zonage numéro 243-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003;

QUE le présent projet de règlement numéro 243-2018 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin d'ajouter un nouvel usage permis dans les zones agricoles adjacentes à la ligne de gaz d'Énergir, le long de la route 116 (zones A-2 / A-3 / A-4 / A-5 / A-6 / A-7 / A-8 / A-18);

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 : (SUITE)

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 12 mars 2018, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

#### MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'ENTRETIEN DES BRANCHES 31 ET 32 DU RUISSEAU NOIR :

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par monsieur Fernand Béliveau afin de procéder à l'entretien de la branche 31 du cours d'eau du Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par monsieur Pascal Grégoire, chargé de projet cours d'eau à la *MRC d'Arthabaska* afin de procéder à l'entretien de la branche 32 du cours d'eau du Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme, personne désignée par la *MRC d'Arthabaska*, suite à sa visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêchent le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien dans les branches 31 et 32 du cours d'eau du Ruisseau Noir sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux entre les lots numéros 4 904 987 et 4 904 988 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 1 500 mètres;

2018-02-42

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention de monsieur Fernand Béliveau à la *MRC d'Arthabaska* et transmettent la présente demande à la *MRC d'Arthabaska* afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau des branches 31 et 32 du Ruisseau Noir;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire);

QUE cette résolution abroge celle adoptée le 13 novembre 2017, sous le numéro 2017-11-300.

Adoptée.

#### MRC D'ARTHABASKA/ANNULATION DE LA DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU LAROCHE :

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution numéro 2017-11-301 du 13 novembre 2017, la Ville de Warwick demandait à la *MRC d'Arthabaska*, suite à une demande de monsieur Lionel Côté, de procéder à l'entretien de la branche 4 du cours d'eau Laroche;

CONSIDÉRANT QUE selon la *MRC d'Arthabaska*, l'entretien de la branche 4 du cours d'eau Laroche ne serait pas nécessaire;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **URBANISME : (SUITE)**

#### **MRC D'ARTHABASKA/ANNULATION DE LA DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU LAROCHE : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QUE malgré la propagation des plantes, le cours d'eau s'écoulerait bien et il n'y aurait pas de sédimentation flagrante, ce qui signifie que ce cours d'eau serait seulement à entretenir dans quelques années;

2018-02-43

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil demande à la *MRC d'Arthabaska* de procéder à l'annulation de l'entretien de la branche 4 du cours d'eau Laroche.

Adoptée.

#### **MONSIEUR CHRISTIAN BEAUDET/SERVITUDE D'ÉGOUT AU 266, RUE SAINT-LOUIS :**

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'un acte reçu devant M<sup>e</sup> Jean Lemay, notaire, le 26 juin 1986, sous le numéro 7606 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska le 27 juin 1986 sous le numéro 261 085, monsieur Conrad Beudet (le « cédant ») constitue, en faveur de la Ville de Warwick, une servitude perpétuelle de conduite d'égout sur son immeuble décrit comme étant une partie du lot 206, cadastre du Canton de Warwick, circonscription foncière d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel du fonds servant, soit monsieur Christian Beudet, veut maintenant agrandir le bâtiment existant sur l'assiette de la servitude de conduite d'égout;

CONSIDÉRANT QUE selon le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, le fait d'agrandir le bâtiment existant sur la dalle de béton au-dessus de la conduite d'égout ne compromettrait pas l'entretien ou la réparation de la conduite;

CONSIDÉRANT QUE selon le paragraphe B) de l'article intitulé « DROITS DU CESSIONNAIRE » dudit acte notarié stipule ce qui suit : « B) Le cédant n'aura pas le droit, sans le consentement exprès et écrit du cessionnaire (la Ville), de creuser, de forer, d'installer ou d'ériger, ni permettre que ne soit creusé, foré, installé ou érigé sur ou sous ladite lisière de terre aucun puits, fosse, fondation, pavage ou autres structures ou installations quelconques [...] »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick comprend que sa responsabilité pourrait être retenue en cas de dommage au bâtiment;

2018-02-44

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la construction d'un bâtiment sur la servitude perpétuelle de conduite d'égout sur son immeuble décrit comme étant le lot numéro 4 905 882 du Cadastre du Québec;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer l'acte notarié et tout autre document donnant plein effet à la présente, et ce, pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

### **ADMINISTRATION ET GREFFE :**

#### **AUTORISATION/CHANGEMENT D'ÉCHELON PERSONNEL-CADRE :**

2018-02-45

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### AUTORISATION/CHANGEMENT D'ÉCHELON PERSONNEL-CADRE : (SUITE)

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les changements d'échelon seront les suivants :

- Kelly Bouchard, classe C, échelon 3;
- Catherine Marcotte, classe E, échelon 3.

Adoptée.

#### ENGLOBE INC./ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PARC DES BÉNÉVOLES :

2018-02-46

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Englobe inc.* de Drummondville relativement à la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase I pour le parc des bénévoles et en autorise le paiement au montant de 1 775 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services 2018-P075-0040 datée du 2 février 2018 et préparée par madame Line Gagnon, ingénieure et chargée de projet.

Adoptée.

#### MINISTRE DES FINANCES/MANDAT POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19) :

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication, les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

2018-02-47

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de Warwick mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette Loi, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

#### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIAVILLE-WARWICK/APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 :

2018-02-48

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les prévisions budgétaires 2018 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* démontrant des revenus de 202 224 \$, des dépenses de 473 345 \$ et un déficit de 271 121 \$;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

#### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIANVILLE-WARWICK/APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 : (SUITE)**

QUE ce conseil autorise un paiement de 27 112 \$ à l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick*, représentant une implication financière de 10 % du déficit de la part de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### **MANDAT NOTAIRE/ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU VERGER :**

2018-02-49

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE M<sup>e</sup> Roxanne Gingras, notaire, soit mandatée pour préparer l'acte notarié dans lequel *Bergeron Construction inc.* de Warwick cédera à la Ville de Warwick le lot 6 174 525 du Cadastre du Québec, tel qu'apparaissant au plan préparé par monsieur Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre, selon la minute 18236;

QUE Maître Gingras devra également préparer un acte notarié pour l'achat par la Ville de Warwick du lot 6 174 523 du Cadastre du Québec appartenant à monsieur Marcel Mailhot, résident au 20, rue du Carillon à Warwick, le tout au montant de 2 500 \$ et conformément au plan préparé par monsieur Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre, selon la minute 18236;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick;

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 2017-12-332 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2017.

Adoptée.

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

#### **MULTI-SERVICES MGM INC./AUTORISATION ACHAT D'UNE CHAUDIÈRE À CONDENSATION AU BÂTIMENT DE LA FADOQ :**

2018-02-50

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 8 995 \$ plus les taxes applicables à *Multi-Services MGM inc.* de Victoriaville pour l'achat d'une chaudière à condensation 285 000 BTU et auquel sera soustrait une aide financière de 1 300 \$ du programme d'efficacité énergétique (PEE) pour le bâtiment de la FADOQ situé au 154, rue Saint-Louis.

Adoptée.

#### **AUTORISATION DE DÉPENSES/RÉFECTION DE LA SALLE DE TOILETTE DU GARAGE MUNICIPAL :**

2018-02-51

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à réaliser les travaux de réfection de la salle de toilette du garage municipal et accepte le paiement des dépenses au montant estimatif de 11 027 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

#### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/DEMANDE DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :**

2018-02-52 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Saint-Louis pour un montant subventionné de 21 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Saint-Louis dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée.

### **SERVICE INCENDIE :**

#### **AUTORISATION/FORMATION POMPIERS ET OFFICIERS :**

2018-02-53 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 350 \$ plus les taxes applicables à *Formation Loignon* de Saint-Denis-de-Brompton relativement à la formation sur le rôle des officiers dans la santé psychologique des pompiers pour sept officiers du service incendie de la Ville de Warwick ;

QUE ce conseil autorise également le paiement d'un montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables à *Formation Loignon* de Saint-Denis-de-Brompton pour la formation sur la gestion personnelle des risques psychotraumatiques pour les vingt-sept pompiers volontaires;

QUE la Ville de Warwick remboursera les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur et le tarif horaire des pompiers est établi selon le salaire minimum en vigueur et le remboursement des frais de repas, le tout conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies.

Adoptée.

#### **DERBY WARWICK/DEMANDE DE POMPIERS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET PRÊT DE LA REMORQUE RADAR LORS DE LEUR ÉVÈNEMENT DU 17 FÉVRIER 2018 :**

2018-02-54 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Wawick autorise l'utilisation du terrain de baseball et d'une partie du dépôt à neige pour le concours d'attelage et de Skijoering ainsi que la vente et la consommation de boissons alcooliques lors du Derby qui aura lieu le 17 février 2018;

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour assurer la sécurité lors de cet évènement et l'utilisation de la remorque radar afin d'ajouter un petit défi au parcours;

QU'une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick;



## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **SERVICE INCENDIE : (SUITE)**

#### **DERBY WARWICK/DEMANDES DE POMPIERS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET PRÊT DE LA REMORQUE RADAR LORS DE LEUR ÉVÈNEMENT DU 17 FÉVRIER 2018 : (SUITE)**

QUE les terrains devront être remis dans leur état initial à la fin de l'activité et à défaut de le faire, des frais seront facturés.

Adoptée.

#### **MRC D'ARTHABASKA/ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES ENTENTE SERVICES D'URGENCE HORS ROUTE :**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la protection des biens et des personnes sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la *MRC d'Arthabaska* a confié en 1999, une unité d'urgence quatre-saisons à la Ville de Warwick pour assurer le service de sauvetage hors route, tel que mentionné à la résolution numéro 99-08-9464 adoptée par le Conseil de la MRC le 18 août 1999;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement nécessite un service de réponse 24 heures sur 24 et que les services d'incendie d'une municipalité locale sont les plus aptes à offrir un tel service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick, par son service de sécurité incendie, s'engage à fournir, pour une partie des municipalités de la MRC, les services d'entreposage et de transport de l'unité d'urgence, de même que le service de réponse 24 heures sur 24, en autant qu'elle n'en n'assume pas seule les frais directs;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle répartition de la couverture du territoire doit être faite afin de créer deux (2) secteurs de desserte, soit un pour Warwick et un pour Victoriaville, afin de réduire les délais d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat confié par la *MRC d'Arthabaska* à la Ville de Warwick, plus particulièrement au service de sécurité incendie de Warwick;

2018-02-55 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise, au nom de la Ville de Warwick, le maire, monsieur Diego Scalzo, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant le contrat de services à l'effet d'entreposer et d'assurer le service de l'unité d'urgence (équipement de sauvetage hors route) en vertu des dispositions décrites au Protocole local d'intervention d'urgence hors route (PLIU) de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée.

### **LOISIRS ET CULTURE :**

#### **BAL DES JOUES ROUGES/AUTORISATION POUR LA FERMETURE DE RUES :**

2018-02-56 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture de la rue du Centre-Sportif, soit sur une distance de 100 mètres à partir de la rue Leblanc, le 18 février prochain de 8 heures à 17 heures pour le Bal des Joues Rouges qui se tiendra à la Place des loisirs.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

#### MRC D'ARTHABASKA/PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU FONDS CULTUREL ARTHABASKIEN :

2018-02-57 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la responsable de la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril, madame Katia Houle, à présenter une demande d'aide financière au Fonds culturel arthabaskien de la *MRC d'Arthabaska* pour les samedis Biblio-Jeux (ateliers d'information et de formation).

Adoptée.

#### LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE/DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU 1 000 KM LE 17 JUIN 2018 :

CONSIDÉRANT QUE le *Grand défi Pierre Lavoie* sollicite la collaboration de la Ville de Warwick pour leur permettre de traverser à Warwick avec le convoi du 1 000 km le 17 juin 2018 et demande également l'autorisation pour l'utilisation d'un drone;

CONSIDÉRANT QUE le tout sera encadré par la Sûreté du Québec et le ministère des Transports afin de permettre le passage de façon continue et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le *Grand défi Pierre Lavoie* a obtenu les certifications nécessaires de *Transport Canada* pour effectuer des vols de drones;

2018-02-58 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le *Grand défi Pierre Lavoie* avec le convoi du 1 000 km à traverser la Ville de Warwick et à utiliser un drone le 17 juin 2018.

Adoptée.

#### ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX/DEMANDE AFIN D'OBTENIR LA SALLE DU CANTON GRATUITEMENT POUR LEUR GALA MÉRITAS DU 17 MAI 2018 :

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Monique-Proulx organise un gala Méritas afin de récompenser ses élèves dans différentes catégories (excellence, efforts soutenus, amélioration, personnalité, athlète et coup de coeur) le 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 5 décembre 2017, madame Guylaine Martin, enseignante, demande le soutien de la Ville pour avoir accès à la Salle du Canton gratuitement;

2018-02-59 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain à l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick pour leur gala Méritas du 17 mai 2018;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles seront assumés par la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### AUTORISATION/ACHAT DE TABLES POUR DIFFÉRENTS ÉVÈNEMENTS :

2018-02-60 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de rembourser la somme de 2 699,99 \$ plus les taxes applicables à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux pour l'achat des vingt et une (21) tables avec charriot.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)**

#### **GLEASON/APPUI À LEUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique phase IV, *Gleason* déposera le 23 février prochain une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QU'après presque dix (10) ans, *Gleason* souhaite maintenant présenter une demande afin de réaliser des projets pour répondre à sa croissance;

CONSIDÉRANT QUE *Gleason* va présenter quatre (4) projets dans le cadre de « *Gleason Ça grandit!* », soit : un lien entre le chalet principal vers la salle Desjardins et l'ajout de cinquante (50) places assises, un projet d'enneigement, un agrandissement de la boutique et l'ajout de soixante (60) places assises et le remplacement des arbalètes par une remontée quadruple;

2018-02-61 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie *Gleason* relativement à sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique phase IV auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée.

### **CORRESPONDANCE :**

#### **AFEAS/INVITATION À PARTICIPER À LA « JOURNÉE DE LA FEMME 2018 » :**

2018-02-62 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la mairesse suppléante, madame Amélie Hinse soit autorisée à participer à la soirée organisée par l'*Aféas Centre-du-Québec* à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme qui se tiendra le 9 mars prochain à la Salle du Canton;

QUE ce conseil autorise le paiement d'un billet à l'*Aféas Centre-du-Québec* au montant de 40 \$ taxes incluses.

Adoptée.

#### **LA MAISON MUSICALE DE WARWICK/INVITATION À ASSISTER À LA « SOIRÉE MUSIQUE EN FAMILLE ET POUTINE! » :**

2018-02-63 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 160 \$ à la *Maison musicale de Warwick* relativement à l'achat d'une table pour la levée de fonds des rencontres poco a poco qui se tiendra le 24 février prochain à la Salle du Canton.

Adoptée.

#### **CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/FORMATION SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ET CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

2018-02-64 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

## CORRESPONDANCE : (SUITE)

### CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/FORMATION SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ET CERTIFICAT D'AUTORISATION : (SUITE)

QUE ce conseil autorise la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard à assister à la formation sur les milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation offerte par la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec* (COMBEQ) le 28 mars 2018 à Trois-Rivières;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription à la COMBEQ au montant de 294,80 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

### ORDRE DES URBANISTES/INSCRIPTION À LA FORMATION « LE PROJET DE LOI 122 » :

2018-02-65

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard à assister à la formation sur le projet de loi 122 offerte par l'*Ordre des urbanistes* le 20 avril 2018 à Québec;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription à l'*Ordre des urbanistes* au montant de 217,45 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

### SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES BOIS-FRANCS/ANNONCE DANS LE BOTTIN DE L'EXPOSITION DE VICTORIAVILLE :

2018-02-66

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler son annonce dans le bottin de la 160<sup>e</sup> Exposition agricole de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

### CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES/INSCRIPTION À LA FORMATION « LA GÉOMATIQUE : À QUOI ÇA SERT ? » :

2018-02-67

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Véronique Sauvageau, secrétaire au service des travaux publics, soit autorisée à participer à la formation en ligne sur la géomatique offerte par le *Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines*;

QUE ce conseil autorise le paiement au montant de 90 \$ plus les taxes applicables, des frais de formation au *Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines*.

Adoptée.

### CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (CRECQ)/INVITATION À ASSISTER À LA JOURNÉE D'INFORMATION MUNICIPALE SUR L'EAU 2018 :

2018-02-68

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

**CORRESPONDANCE : (SUITE)**

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (CRECQ)/INVITATION À ASSISTER À LA JOURNÉE D'INFORMATION MUNICIPALE SUR L'EAU 2018 : (SUITE)**

QUE ce conseil autorise la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard à assister à la journée d'information sur l'eau 2018 offerte par les organismes de bassins versants et le *Conseil régional de l'environnement* (CRECQ) le 21 mars 2018 à Victoriaville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 70 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de repas et de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

**ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2018-02-69

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de janvier 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS :**

Aucun.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2018 SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE WARWICK :**

2018-02-70

Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement sur la mise en oeuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Warwick.

---

Pascal Lambert

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :**

2018-02-71

Je, soussigné, monsieur Martin Vaudreuil, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

---

Martin Vaudreuil

**AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucune.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :**

Monsieur Michaël Houle, résident du boulevard Royer, dépose la politique de déneigement d'une autre municipalité et des photos montrant le banc de neige sur sa propriété. Il mentionne que le déneigement des trottoirs laisse à désirer.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2018-02-72

À vingt heures douze, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*